



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame DE GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame MATTEI Mathilde ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025/MAR/01/03 en date du 27 mars 2025 portant approbation du compte financier unique 2024 du budget de la régie des parcs et stationnements ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025/AVRIL/01/09 en date du 10 avril 2025 portant approbation du budget primitif du budget de la régie des parcs et stationnements concernant l'exercice 2025 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation des parcs et stationnements en date du 30 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 septembre 2025 ;

En synthèse, le budget 2025 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	918 500,00	42 500,00	961 000,00
Chapitre 012	1 311 000,00		1 311 000,00
Chapitre 65	100,00		100,00
Chapitre 66	229 306,09		229 306,09
Chapitre 67	99 292,21	-42 500,00	56 792,21
Chapitre 68			0,00
Chapitre 69	200 000,00		200 000,00
Chapitre 023	1 078 740,86		1 078 740,86
Chapitre 042	1 144 000,00		1 144 000,00
Total des dépenses d'exploitation	4 980 939,16	0,00	4 980 939,16

Recettes d'exploitation en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013	2 000,00		2 000,00
Chapitre 70	3 100 000,00		3 100 000,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	2 000,00		2 000,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77	3 000,00		3 000,00
Chapitre 042	732 223,00		732 223,00
Résultat reporté	1 141 716,16		1 141 716,16
Total des recettes d'exploitation	4 980 939,16	0,00	4 980 939,16

En synthèse, le budget 2025 en section investissement (budget primitif et décision

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16	523 649,66		523 649,66
Chapitre 20			0,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	587 272,39	397 000,00	984 272,39
Chapitre 23	400 000,00	-397 000,00	3 000,00
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	732 223,00		732 223,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté	579 595,81		579 595,81
Total des dépenses d'investissement	2 822 740,86	0,00	2 822 740,86

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068	600 000,00		600 000,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021	1 078 740,86		1 078 740,86
Chapitre 040	1 144 000,00		1 144 000,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté			0,00
Total des recettes d'investissement	2 822 740,86	0,00	2 822 740,86

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI ayant vote contre.*

Article unique:

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget de la régie des parcs et stationnements de l'exercice 2025.

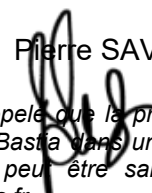
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance, 06/10/2025


Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 06/10/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.